



Réunion de Bureau et Codir

4 et 8 septembre 2023



Bureau

Présents : L VALETTE – D CANET – MP CANET – P MANGEOLLE
T LEMONNIER – S CLAUDON – G GREGORI

Invités : G FORMET – S DE OLIVEIRA

Excusés : M PETITJEAN – L DEMANGE

Mot du président

La saison qui commence est la dernière de la mandature.

Comme je l'ai annoncé lors de l'AG de Corcieux je ne me représenterai pas à la présidence du Comité Départemental en juin 2024.

La priorité de cette saison doit être la finalisation du déploiement du plan de développement 2020-2024 et l'élaboration d'un projet de plan de développement 2024-2028 qui sera finalisé par le prochain Comité Directeur

N'hésitez pas à solliciter le Comité en ce début de saison que ce soit pour des cas compliqués d'établissement de licence, des engagements, du prêt de matériel... Nous sommes au service des clubs.

Bonne saison 2023-2024 à tous





Licences au 07/09/23

- FFBB: + 12 %
- Ligue Grand Est: + 15 %
- CD 88: 467 licenciés contre 403 au 07/09/22 soit + **16 %**

La prise de licences est plus précoce cette saison mais n'est pas significative pour la tendance de la saison.

Équipe de France U16F



L'équipe de France U16F est devenue Championne d'Europe le 19 Août

Cette équipe, qui a fait un stage à Saint Dié en juin, est coachée par un Vosgien, Arnaud Guppillotte

Vive les Vosges qui gagnent!





Secrétaire Général

CALENDRIER DES REUNIONS

SAISON 2023 / 2024

DATE	BUREAU	COMITE DIRECTEUR
Lundi 4 Septembre	18H30	
Vendredi 8 Septembre		18H30
Samedi 21 Octobre	9H30	
Vendredi 17 Novembre	18H30	
Mardi 19 Décembre	18H30	
Vendredi 12 Janvier	17H00	18H30
Mardi 13 Février	18H30	
Mardi 12 Mars	18H30	
Mardi 16 Avril	18H30	
Vendredi 24 Mai	17H00	18H30
Assemblée Générale du Comité des Vosges de Basket Ball Samedi 8 Juin 2024		



Secrétaire Général

Notes eFFBB

[2023-06-20 NOTE LR CD CLUBS CAB - Paris 2024 Programme des Clubs 2024 VFIN.pdf](#)

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront un moment unique de célébration, de partage et de rassemblement devant les performances des athlètes.

Afin de permettre à tous de vivre les Jeux sur l'ensemble des territoires, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 a mis en place le programme des « Clubs 2024 » (sites de célébration en dehors des sites de compétition). Avec le programme des « Clubs 2024 », le COJO a l'ambition de transporter ces émotions en dehors des sites de compétitions pour les faire vivre à tous les Français, dans tous les territoires.

L'accueil d'un site de célébration par votre collectivité permettra de réunir tous les habitants, tous les passionnés de sport et des Jeux, et tous vos licenciés autour de moments de diffusion des Jeux, d'initiations sportives ou de rencontres avec les athlètes de vos territoires.

Vous trouverez en pièce-jointe, le guide pratique transmis aux collectivités souhaitant mettre en place un site de célébration « Club 2024 ». Si cela vous intéresse, nous vous incitons à prendre attache auprès de vos collectivités afin de pouvoir prendre part à ces initiatives.



Secrétaire Général

Pour ouvrir le guide,
double clic sur l'image





Secrétaire Général

[2023-06-21-NOTE-LR-CD-CLUBS-6 DAJI - Rappels Réglementaires Licences et Qualifications VFIN.pdf](#)

1. CAS ELIGIBLES / NON ELIGIBLES AU PROCESSUS DEMATERIALISE

	BC	VT	JH	JN*	OH	ON*
Création, Renouvellement, Mutation d'un licencié (ressortissant EEE)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *
Création, Renouvellement, Mutation d'un licencié (ressortissant hors EEE)	e-Licence	e-Licence	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *
Licencié ou ayant évolué la saison précédente ou en cours à l'étranger	Format Papier	e-Licence	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier) *	e-Licence	e-Licence (à compléter par des éléments papier)*



Secrétaire Général

Rappel : Compétence en matière de délivrance extensions compétitions de type 0C, 1C et 2C dans le cadre d'un processus non-dématérialisé :

Je sollicite une licence avec quel numéro identitaire ? Je viens d'où ?/Club d'accueil	BC	VT	JH	JN	OH	ON
Licencié la saison précédente dans le même CD que le club d'accueil	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB
Licencié la saison en cours dans le même CD que le club d'accueil	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB
Licencié la saison précédente dans un autre CD que le club d'accueil	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB
Licencié la saison en cours dans un autre CD que le club d'accueil	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB
Licencié la saison précédente ou en cours dans les DOM/TOM venant de la métropole	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB
Licencié la saison précédente ou en cours à l'étranger	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB	FFBB
1 ^{ère} licence (ou après 1 an d'arrêt)	CD	CD	CD	FFBB	CD	FFBB



Secrétaire Général

APTITUDES MEDICALES pour la pratique en tant que joueur et arbitre

- Personnes majeures : La délivrance d'une licence est subordonnée à la production d'un certificat médical datant de **moins de six mois** mentionnant la pratique « en compétition » le cas échéant. Le certificat médical d'absence de contre-indication permettra au licencié de renouveler sa licence pendant deux saisons sportives. Pour renouveler sa licence, le licencié devra remplir un questionnaire de santé. S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois.
- Personnes mineures : La délivrance d'une licence ou le renouvellement de celle-ci, est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.
- Pour la fonction d'entraîneur : La délivrance ou le renouvellement de la licence est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du licencié. S'il répond à une ou plusieurs rubriques par la positive, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.

Secrétaire Général

[2023-07-08 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-PassSport-Campagne 2023-VFIN.pdf](#)

Synthèse : le 1er juin 2023 signe le début de la période d'éligibilité au dispositif Pass'Sport, édition 2023 qui se terminera le 31 décembre 2023.

De ce fait, l'accompagnement des bénéficiaires et des associations sportives est primordial.

Les modalités techniques d'utilisation du Pass'Sport doivent être connues, ainsi que ses nouveautés pour sa 3ème édition.

The logo for Pass Sport, with "PASS" in white and "SPORT" in white on a dark blue background. The background of the entire slide is a photograph of a person in a wheelchair holding a basketball, with a large orange circle in the upper right corner.

SPORT

C'est pour qui ?

Les jeunes ou les familles percevant :

- l'Allocation de Rentrée Scolaire (6 à 17 ans révolus) ;
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (6 à 19 ans révolus) ;
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (16-30 ans) ;
- une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les bénéficiaires* reçoivent un code personnel par mail.

* Toutes les informations sur pass.sports.gouv.fr





Secrétaire Général

[2023-07-19 NOTE LR CD-2-PFE-OFFICIELS-PacteTousEngagés-VF.pdf](#)

Contrôle des engagements via FBI par la FFBB : Comme annoncé dans les notes précédentes, les enregistrements des diplômes et attestations d'assiduité pris en compte pour le pacte Officiels #TousEngagés 2022-2023 ont été clôturés en date du 31 mai 2023. La situation de chaque club a été étudiée au regard de ses engagements liés au nombre de ses licenciés au 31 mars 2022. Les fichiers joints reprennent la liste des nouveaux arbitres stagiaires départementaux enregistrés sur FBI, contribuant au respect des engagements de leur club pour la saison 2022-2023 :

- Soit disposant d'une date de diplôme d'arbitre départemental enregistrée sur FBI entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023
- Soit disposant d'une date d'attestation d'assiduité à la formation d'arbitre Départemental enregistrée sur FBI entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023



Secrétaire Général

Pour notre Département, l'ensemble des arbitres stagiaires ont satisfait à l'examen départemental ou ont obtenu une attestation d'assiduité.

Pour les clubs

- 3 clubs de plus de 80 licenciés sont pénalisés de 250 euros pour non-respect du pacte. Cette somme est répartie entre la FFBB (50 euros), la Ligue (50 euros) et le CD (150 euros). Tous les clubs de cette catégorie doivent à nouveau présenter au moins 1 arbitre
- Les clubs de moins de 80 licenciés doivent présenter au moins 1 arbitre sur la saison 2022/2023 ou 2023/2024. 8 clubs sont concernés.



Secrétaire Général

- Un des engagements du CD est de faire voter en Comité directeur chaque saison :
 - La liste de ses championnats qui seront officiés par 2 arbitres diplômés (au minimum l'ensemble des championnats qualificatifs aux championnats régionaux)
 - La liste de ses championnats qui seront officiés par 1 arbitre diplômé et 1 arbitre club
 - La liste de ses championnats qui seront officiés par 2 arbitres clubs



Secrétaire Général

Après débats et vote, le Comité Directeur décide de ces désignations

PRM	DM2	PRF
2 arbitres diplômés	2 clubs	2 arbitres diplômés
U17M	U15M	U13M
2 clubs	1 diplômé + 1 club	2 clubs
U18F	U15F	U13F
2 clubs	1 diplômé + 1 club	2 clubs



Secrétaire Général

[2023-07-21 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI Règlements saison 23-24.pdf](#)

Publication des règlements de la Fédération Française de Basketball sur le site Internet fédéral et eFFBB pour la saison 2023-2024

A l'issue du Comité Directeur de la Fédération Française de Basket-ball qui s'est tenu le 7 juillet dernier, les règlements FFBB pour la saison 2023-2024 sont en ligne à compter du 21 juillet 2023 sur le site internet de la FFBB <http://www.ffbb.com/ffbb/reglements> ou sur eFFBB.



Secrétaire Général

Un licencié majeur peut cumuler les fonctions de délégué de club et de **délégué fair-play** sur une rencontre

Le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique est strictement interdit à l'ensemble des joueurs et acteurs de la rencontre. Le cas échéant, l'arbitre ne doit pas faire débuter la rencontre

Cumul de rencontres joueur (5x5) et arbitre (5x5) Pour les licenciés souhaitant jouer et arbitrer, ils pourront participer à 4 rencontres sur trois jours consécutifs : 2 rencontres en tant que joueur et 2 rencontres en tant qu'arbitre OU 1 rencontre comme joueur et 3 rencontres en tant qu'arbitre

Les fautes techniques sont réparties en deux groupes :

- Groupe 1 (G1) : Les fautes techniques sanctionnant un comportement incorrect. Ces fautes techniques sont prises en compte dans le cumul des fautes techniques comptabilisées en vue d'une sanction disciplinaire.
- Groupe 2 (G2) : Les fautes techniques sanctionnant une action de jeu.

Ces fautes techniques ne sont pas prises en compte dans le cumul des fautes techniques comptabilisées en vue d'une sanction disciplinaire.



Secrétaire Général

Groupe 1 (G1)	Groupe 2 (G2)
<p>Ignorer les avertissements donnés par les arbitres,</p> <p>S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec les arbitres, le commissaire, si présent, les officiels de table, les adversaires ou les personnes autorisées à s'asseoir sur les bancs d'équipe,</p> <p>Agacer ou narguer un adversaire,</p> <p>User d'un langage ou de gestes susceptibles d'offenser ou d'exciter les spectateurs,</p> <p>Toucher un arbitre ou un officiel.</p> <p>Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach</p>	<p>Obstruer la vision du jeu d'un adversaire en agitant/maintenant ses propres mains devant ses yeux,</p> <p>Balancer des coudes avec excès,</p> <p>Retarder le jeu en touchant délibérément le ballon après qu'il est passé à travers le panier ou en empêchant une remise en jeu ou un lancer-franc d'être effectué rapidement ou en revenant tardivement sur le terrain pour commencer la rencontre ou la seconde mi-temps,</p> <p>Simuler d'avoir été victime d'une faute,</p> <p>S'accrocher à l'anneau de telle façon que le poids du joueur est supporté par l'anneau à moins que le joueur s'accroche à l'anneau momentanément après un smash ou, selon le jugement de l'arbitre, il essaie d'éviter une blessure ou de blesser un autre joueur,</p> <p>Pour un défenseur, commettre un « Goaltending » (empêcher illégalement le ballon d'atteindre le panier (lors du dernier lancer franc))</p>



Secrétaire Général

La **délivrance d'une licence** ouvrant droit à la pratique du basket par la FFBB est subordonnée :

- À la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du Basket-ball qui doit dater **de moins de six mois** ou de la transmission d'une prescription médicale (pratique non compétitive - Vivre Ensemble)
- À la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du Basket-ball en compétition qui doit dater de moins de six mois (pratique compétitive).

Pour les licenciés majeurs (fonction « diriger » ou « adhérer ») : La présentation d'un certificat médical ou d'un questionnaire de santé n'est pas requis.

Pour les licenciés majeurs (fonction « entrainer ») : La délivrance ou le renouvellement de la licence est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du licencié. Ce dernier devra attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative (questionnaire de santé joint en annexe du règlement médical).

A défaut, il sera tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir la délivrance ou le renouvellement de sa licence.

Toutefois, à titre exceptionnel, dans certains cas particuliers (handicap, pathologies cardiaques etc.), la Commission Fédérale Médicale est habilitée à autoriser un licencié à entrainer et coacher une équipe après demande et étude du dossier médical adressé sous pli confidentiel à la Commission Fédérale Médicale.

Pour les arbitres : Les règles de production d'un certificat médical de non-contre-indication sont identiques à celles des licenciés majeurs (extension « jouer »).



Secrétaire Général

[2023-07-31-NOTE-LR-CD-CLUBS-6-DAJI - tournoi et obligation licence-titre de participation.pdf](#)

Organisation et participation aux tournois de Basket (5x5 / 3x3): Conformément aux règlements fédéraux et au contrat d'assurance fédéral, il est rappelé **l'obligation pour tous les participants d'être titulaires d'une licence** ou d'un titre de participation FFBB en cours de validité. L'organisateur d'un tournoi doit veiller à ce que l'ensemble des participants répondent à cette obligation. La délivrance des licences et titres, permet à l'organisateur de respecter l'ensemble de la législation applicable en la matière notamment en matière d'assurance et d'information des pratiquants. Les titulaires d'une licence en 2022/2023, dans l'attente du renouvellement de leur licence au sein de leur club, disposent de la continuité des garanties d'assurances souscrites, jusqu'au 31 août 2023



Secrétaire Général

[2023-08-10 NOTE LR CD CLUBS 0-SGL RDV FFBB Clubs VFIN.pdf](#)

Lors de la saison dernière nous avons eu des remontées de clubs quant au foisonnement de visioconférences organisées par la FFBB, sans nécessairement une cohérence de sujets et de calendriers. Conscients de ce déficit qualitatif, nous avons repensé notre organisation et vous proposons cette saison « Les Rendez-vous FFBB ».

Les grands principes de ces « Rendez-vous FFBB » :

- Une date par mois, le 2ème lundi du mois
- Un horaire fixe : 19h
- Une durée variable suivant les sujets, maxi 1h30
- La majorité du programme défini longtemps à l'avance



Secrétaire Général

[2023-08-10-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-CLUBS-Affiliations-VFIN.pdf](#)

la procédure dématérialisée de renouvellement de l'affiliation était ouverte jusqu'au 1er juillet 2023. Passé cette échéance, les clubs affiliés en 2022/2023 doivent demander leur renouvellement d'affiliation via une procédure papier auprès de leur comité départemental. La présente note a pour objectif de lister les clubs non réaffiliés à ce jour à savoir les clubs de Golden Switch et Ban de Laveline.



Secrétaire Général

[2023-08-28 NOTE LR CD CLUBS 5-CFJ 2 heures de Sport supplémentaires au collège - VFIN.pdf](#)

Le dispositif « 2 heures de sport supplémentaires au collège » lancé par le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) ainsi que le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) propose de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges.

Ce dispositif permet aux collégiens, éloignés d'une pratique régulière, de bénéficier gratuitement de deux heures d'activité physique supplémentaires par semaine.

Le dispositif s'adresse aux collégiens volontaires des établissements expérimentateurs. 700 collèges seront concernés à la rentrée scolaire 2023, dans tous les départements. La liste des collèges concernés est en pièce jointe. Le dispositif sera progressivement étendu à tous les collèges d'ici à 2026.

Sont particulièrement concernés les élèves éloignés d'une pratique physique et sportive régulière, notamment les jeunes filles et les élèves pour qui l'activité physique peut être une réponse à leurs besoins et qui ne sont ni inscrits à l'association sportive scolaire ni dans un club sportif.



Secrétaire Général

Opportunité pour nos clubs :

Le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) assume la charge financière de la prestation d'activité physique et sportive assurée par la structure sportive, signataire d'une convention avec l'établissement, à raison d'un forfait de 100 € pour une séance de 2h pour 20 collégiens maximum. Cette prise en charge financière permet un accès gratuit à ce dispositif à tous les collégiens volontaires.

Le dispositif n'entraîne aucun frais pour le collège.

Les structures sportives éligibles déposent une demande de subvention sur « lecompteasso » (LCA). Elle est remboursée par la DRAJES (l'instruction est conduite par la DRAJES et/ou les SDJES selon le modèle territorial retenu).

Faire découvrir d'une manière différente la pratique de notre sport à des non licenciés.



Secrétaire Général

nom	effectif	CP	VILLE
Collège Alphonse Cytère	504	88700	Rambervillers
Collège Saint-Exupéry	343	88025	Épinal
Collège Elsa Triolet	533	88152	Thaon-les-Vosges
Collège Camille Claudel	380	88220	Xertigny



Secrétaire Général

Divers

- AG Elective du 8 juin 2024
 - Sur le secteur d'Epinal
 - Appel à candidatures auprès des clubs locaux
- Adresses mails erronées : Les mails de préinscription adressés aux licenciés ont été impossibles courant ces derniers temps. Cela est dû, au niveau national, à un gros volume de mails retournés pour adresse erronée. Le fournisseur d'accès a considéré qu'il s'agissait d'une attaque spam et a bloqué les accès. Le retour à la normale s'est opéré récemment. Merci aux clubs de vérifier les adresses mails avant tout envoi



Pôle Formation

Recyclage arbitres départementaux

Vous êtes convoqué au stage de revalidation des arbitres départementaux :

Dimanche 10 septembre 2023

De 9H à 12H

Gymnase de la Poste à Capavenir Vosges

→ Pour les nouveaux arbitres ayant moins de deux ans d'ancienneté, un temps de formation complémentaire se fera ce même jour de 13H à 15H (prévoir repas tiré du sac)



Pôle Formation

- DETB et BF : mail à destination des diplômés de la dernière saison pour les encourager à poursuivre leur formation
- Calendrier des formations

	Dates	Horaires	Lieux	Date limite d'inscription
Brevet Fédéral Jeunes	Dimanche 24 septembre 2023 Dimanche 08 octobre 2023 Dimanche 22 octobre 2023	9H / 17H	A déterminer	16/09/2023
Brevet Fédéral Adultes	Dimanche 01 octobre 2023 Dimanche 15 octobre 2023 Dimanche 12 novembre 2023	9H / 17H	A déterminer	23/09/2023
Certificat de Spécialité 1 (CS1)	Dimanche 19 novembre 2023 Dimanche 3 décembre 2023 Dimanche 17 décembre 2023	9H / 17H	A déterminer	29/10/2023
Certificat de Spécialité 2 (CS2)	Dimanche 14 janvier 2024 Dimanche 28 janvier 2024 Dimanche 11 février 2024	9H / 17H	A déterminer	23/12/2023



Pôle Formation

Campus août 2023

- Management des bénévoles : comment recruter, former. Chacun à sa place et une place pour chacun. Le Comité peut accompagner les clubs sur ce sujet
- Groupement d'employeurs : Association réunissant plusieurs structures qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne pourraient employer seules, le GE recrute des salariés qu'il met exclusivement au service de ses adhérents. Le Bureau a autorisé le Président à réaliser une étude de faisabilité
- Développement de l'emploi
- Gestion de la Commission de discipline
- Gestion des incivilités
- Outils de co-développement
- Marketing



Pôle Formation

Assises de l'arbitrage

Le rapport sur les différentes idées soumises lors de cette journée est en cours de rédaction

Les actions à court, moyen et long terme seront prochainement proposées aux clubs



Trésorier

Les finances et la Trésorerie se portent bien en ce début d'année
Comme traditionnellement, les factures seront adressées au fil de l'eau et pourront être réglées par virement

N'hésitez pas à contacter Michel PETITJEAN pour toute question, délai de paiement...



Pôle Compétitions

PRM : Liffol le Grand a demandé, lors de son engagement de ne plus jouer dans cette division car leur équipe est composée de plusieurs jeunes joueurs.

Donc 8 équipes en PRM et 12 en DM2 (nous ne pouvons pas faire monter une équipe de DM2 car elles sont les no2 et la n°1 est en PRM)

8 équipes également en PRF

Les championnats PRM - PRF et DM2 ont été envoyés aux clubs et débutent le week-end du 23/24 Septembre

J'ai suivi le calendrier de la Ligue pour éviter que notre Coupe des Vosges se chevauche sur leurs championnats: week-ends fériés joués le 11 Novembre et le pont de l' Ascension ; 1 seul week-end de libre (03/04 Février) pour les dérogations...ce qui n'empêche pas les clubs de faire des dérogations pour jouer pendant les vacances ou pendant la Coupe s'ils ne sont pas qualifiés pour le 1er tour ou éliminés pour les tours suivants



Pôle Compétitions

1er tour de Coupe en Seniors Masculins les 21/22 octobre, première semaine des vacances de la Toussaint (on attend le retour des clubs jouant en Région pour savoir s'ils engagent une ou plusieurs équipes jeunes ou seniors)

Les finales sont prévues les 1^{er} et 2 juin 2024

La journée du Basket Féminin est prévue les 16 et 17 Mars (la journée de la femme en 2024 est prévue le 08 mars en pleines vacances scolaires donc le week-end suivant)

Les championnats PRM et PRF auront une 2^{ème} phase avec 2 poules

Poule Excellence : Les 4 premiers de la poule A et de la poule B.

Poule Honneur : les 4 autres équipes, elles se rencontreront en championnat en match Aller et Retour donc 6 week-end



Pôle Compétitions

Pour la DM2 : 2ème phase en 2 poules

Poule Excellence : les 3 premiers de la poule A et de la poule B

Poule Honneur : les 3 autres des poules A et B

Les équipes se rencontreront en championnat (les matches déjà joués sont comptabilisés)
donc 6 week-ends également

On attend les engagements pour le Jeunes : date de fin le 08 septembre



Pôle Compétitions

Quelques infos

- Coupe des Vosges : appel à candidatures + le cahier des charges a été modifié concernant l'organisation de l'ensemble des rencontres sur 2 jours et un seul terrain
- Un licencié détenteur d'une licence T ne peut, réglementairement, jouer que pour le club accueillant. Le Bureau déroge à cette règle pour la Coupe des Vosges. Le licencié peut jouer avec son club d'origine. Il ne peut jouer que dans une seule équipe et ne peut pas jouer contre le club où il est prêté.



Pôle Compétitions

Quelques infos

- Salles et Terrains : demande réalisée auprès des Mairies si le gymnase local a subi des modifications
- Charte d'engagement du basket à valider (voir en annexe). Il est impératif que tous les joueurs et joueuses qui pratiquent en loisir soient licenciés. Cette pratique a connu la saison dernière des épisodes dramatiques que nous ne souhaitons pas voir dans les Vosges. La responsabilité des présidents de clubs et du Comité est engagée. La charte sera intégrée aux règlements



Pôle Compétitions

Quelques infos

- Coupe des Vosges
 - Mise à jour du cahier des charges
 - Organisation des finales sur un week-end et un seul terrain
 - Appel à candidature va être lancé



Pôle Développement

Mini Basket : les activités reprenent fin septembre avec l'organisation de plateaux

3x3 : organisation de stages et étude en cours pour proposer des dates mensuelles avec création d'un challenge départemental

Basket féminin : étude sur la mise en place d'une commission dédiée



Communication

Mise à jour des calendriers de formation sur le site

En attente de la publication des différents championnats



Signature

Le Président

Luc VALETTE

Le Secrétaire Général

Gilles GREGORI